

**Commission thématique**  
**« Gestion durable de la quantité de la ressource »**

**Compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2009 (9h30 – St-Priest)**

Ordre du jour :

- 1) Rappel.
- 2) Les actions :
  - l'étude de la nappe de la molasse,
  - présentation du pilotage de l'irrigation,
  - la connaissance des forages domestiques.
- 3) Points divers.

PRÉSENTS :

Monsieur Willy PLAZZI, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à St-Priest  
Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas  
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR  
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau  
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA  
Monsieur René AUCAGNE, SDEI  
Messieurs Stéphane PEILLET et Mickaël PLANDIN, Chambre d'agriculture 69  
Madame Micheline DESSEIGNE et Monsieur Jean-Louis LINOSSIER, ACER  
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL  
Monsieur Patrick CASTAING, EDF  
Madame Agnès BRENOT et Monsieur Jérôme NICOLAS, BRGM  
Madame Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau RM&C  
Madame Isabelle GUILHAUME, ONEMA  
Monsieur Laurent VERNAY, DREAL  
Monsieur Patrick MARZIN, DREAL  
Monsieur Serge MONNIER, Préfecture 69  
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDAF  
Monsieur Hubert BOULANGER, DDASS

Monsieur Yohan MOURGAUD, Département du Rhône - SAGE  
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône - SAGE

Étaient excusés :

Monsieur Alain CHAPUT (représenté par M. BOUCHER), APORA  
Madame Anne PERRISSIN, Grand Lyon – Direction de l'Eau  
Madame Valérie MANDRA, SDEI

M. Willy PLAZZI, président de la commission thématique, accueille les participants et ouvre la séance.

## **1) Rappel**

### **Info :**

Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 24 juillet dernier. Cette approbation a fait l'objet d'un avis publié au registre des actes administratifs du Rhône le 19 octobre 2009 et dans 2 journaux locaux (Progrès et Dauphiné libéré) le 23 octobre 2009. Nous sommes donc de fait entrés officiellement en phase de mise en œuvre des actions du SAGE.

### **Les commissions thématiques :**

La commission locale de l'eau (CLE), chargée de suivre la mise en œuvre des actions inscrites dans le document SAGE, s'appuie pour mener à bien ses missions sur 4 commissions thématiques.

Les 4 commissions thématiques correspondent chacune à une grande orientation du SAGE :

- reconquête de la qualité des eaux ;
- gestion durable de la quantité de la ressource ;
- gestion des milieux aquatiques superficiels ;
- sensibilisation des acteurs.

Le thème de la protection des ressources en eau potable est traité en transversal dans ces 4 commissions, car c'est une orientation prioritaire qui sous-tend la plupart des actions menées dans le cadre du SAGE.

### **Missions de la commission thématique « gestion durable de la quantité de la ressource » :**

Travail autour des objectifs et actions inscrits dans le SAGE relatifs à la gestion quantitative de la ressource : plan de gestion dynamique de la nappe de l'Est lyonnais, amélioration de la connaissance de la ressource et des prélèvements, précautions vis-à-vis de la nappe de la molasse, réduction des pressions quantitatives exercées par les zones urbanisées et par l'agriculture.

+ rôle prospectif : proposer des nouvelles idées et actions en fonction des besoins (le SAGE n'est pas figé, il est révisable à assez court terme).

## **2) Avancement des actions du SAGE**

### **2.1) ACTION 31 : ÉTUDIER EN DÉTAIL LA NAPPE DE LA MOLASSE**

#### 2.1.1) Rappel du contexte

La nappe de la molasse est sous-jacente aux 3 couloirs fluvio-glaciaires de la nappe de l'Est lyonnais et s'étend bien au-delà du périmètre du SAGE.

Dans le règlement du SAGE, la CLE a inscrit **un principe de précaution : dans l'attente de connaissances complémentaires sur la molasse, toute demande de prélèvement autre que destinée à l'alimentation en eau potable collective publique est refusée.**

Cette action n°31 est donc identifiée comme prioritaire car nécessaire à l'obtention de ces connaissances complémentaires.

#### 2.1.2) Objectifs de l'étude

- bonne connaissance des prélèvements et ouvrages à la molasse ;
- identifier la structure du réservoir, les conditions de renouvellement, de réalimentation, l'origine de l'eau, les échanges avec les couloirs fluvio-glaciaires sus-jacents, les liens éventuels avec les eaux de surface du bassin de l'Ozon.
- fournir des ébauches de réponses à diverses questions que peut se poser la CLE.

Durée de l'étude : 16 mois (juin 2008 à octobre 2009).

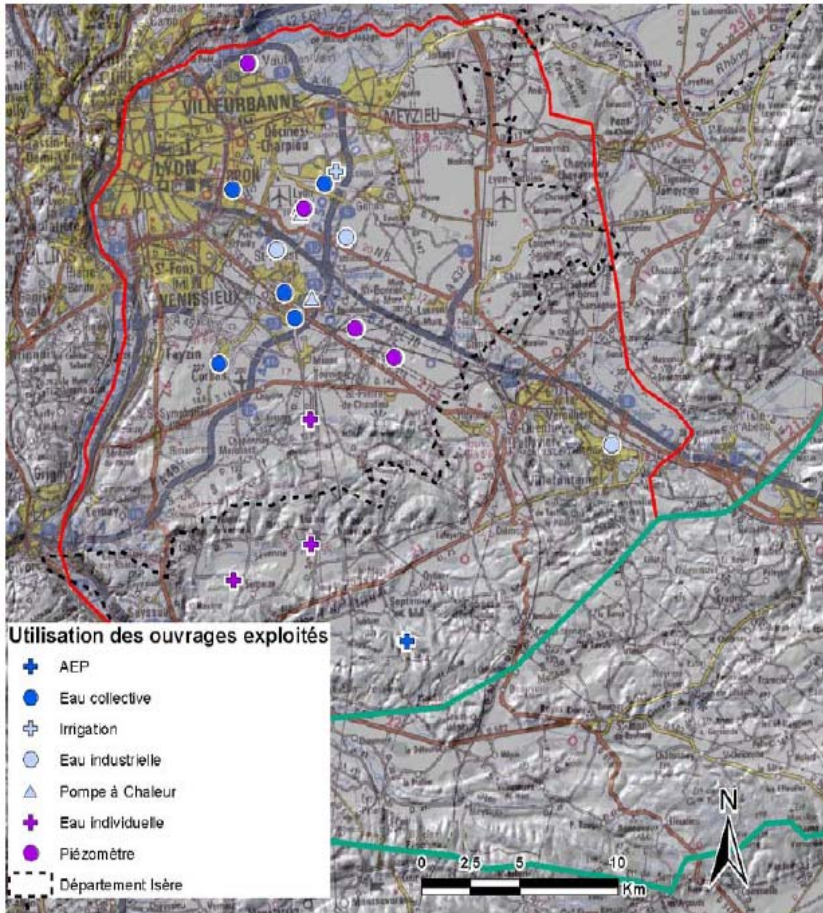
Modalités : convention passée entre le Département et le BRGM.

### 2.1.3) Présentation des résultats finaux de cette étude (intervenant : Agnès Brenot-BRGM)

**L'intégralité du diaporama présenté en séance est disponible sur demande à C.Bersot.**

Pour mémoire : le périmètre d'étude considéré est plus large que le strict périmètre du SAGE. Il déborde en Isère vers Vienne et la Verpillière. La nappe de la molasse est sous couverture des alluvions fluvio-glaciaires des couloirs de l'Est lyonnais, tandis que plus au sud, elle est sub-affleurante.

#### Utilisation des ouvrages exploités



Les ouvrages exploités sont relativement peu nombreux. Les principaux usages sont l'eau collective (piscine municipale...), la climatisation et les usages industriels (Merial, Bonduelle).

#### Caractérisation de la géométrie de l'aquifère

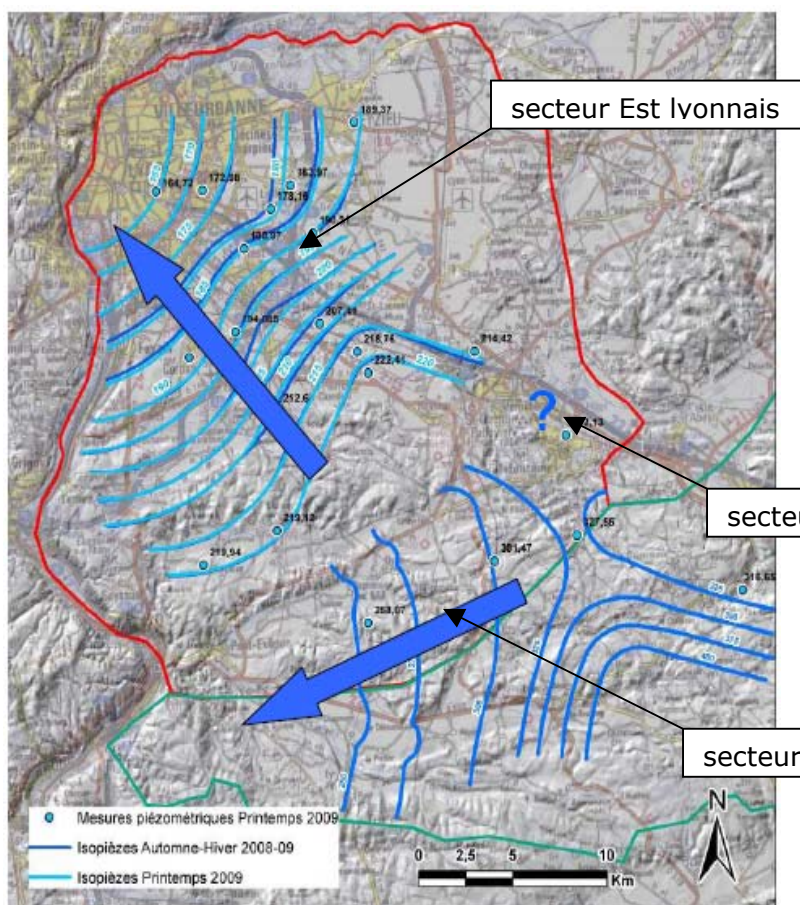
Un modèle géologique 3D a été construit. Il permet :

- de faire des coupes du sous-sol sur toute la zone d'étude, qui montrent notamment une déconnexion géométrique entre la molasse du secteur de la Bourbre et la molasse du secteur Est lyonnais ;
- de définir quel substratum (= quelle formation géologique) est présent sous la molasse ;
- de calculer un volume du réservoir de molasse : environ 60 km<sup>3</sup> dans le strict secteur Est lyonnais.

## Approche hydrogéologique

Elle permet :

- de préciser l'écoulement des eaux de la molasse :



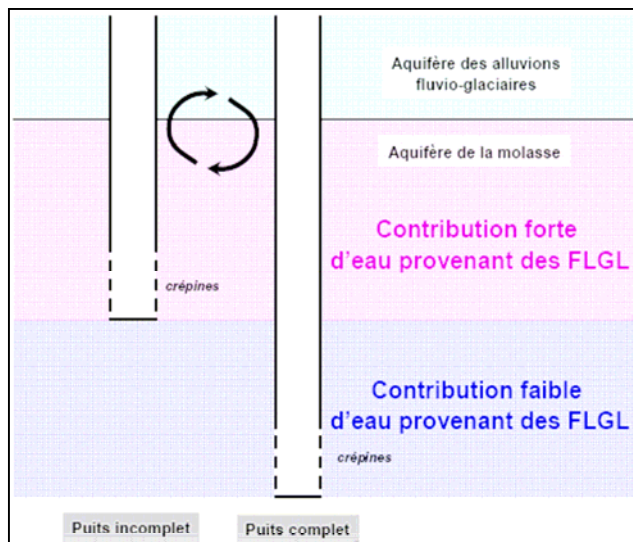
La molasse Est lyonnais semble bien déconnectée du secteur des 4 Vallées. Le secteur Bourbre pose encore question mais les infos apportées par la caractérisation géométrique laissent penser à une compartimentation de ce secteur.

- de préciser les relations entre nappe de la molasse et nappe de l'Est lyonnais (les alluvions fluvio-glaciaires des couloirs) : des essais de pompage réalisés sur le site de la piscine de Chassieu montrent qu'au bout de seulement 2 jours de pompage, molasse et fluvio-glaciaire se comportent comme un même et unique aquifère. Il n'y a pas de séparation argileuse assez épaisse entre les 2 aquifères pour qu'ils soient réellement indépendants. On a bien 2 aquifères distincts mais en forte communication. Ainsi, si on pompe à la molasse, on mobilise aussi l'eau du fluvio-glaciaire, ce qui laisse augurer des risques de pollution qualitative de la molasse par l'eau du fluvio-glaciaire. De même, si on prélève uniquement dans le fluvio-glaciaire, on constate aussi un impact sur le niveau de la molasse.

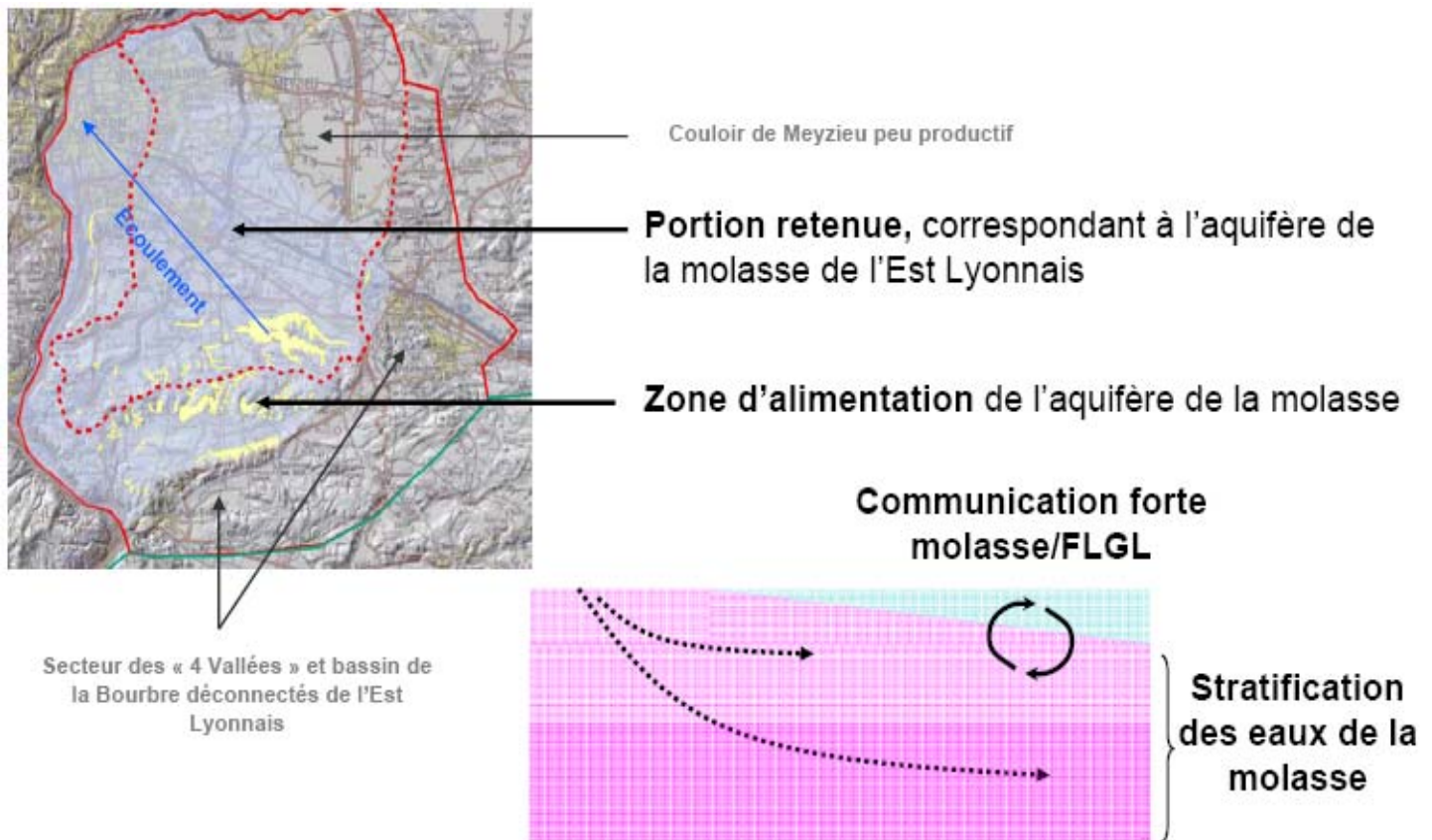
## Approche géochimique

Elle permet :

- de mettre en avant une stratification de l'aquifère de la molasse. Un forage « complet » (qui descend jusqu'au fond de l'aquifère de la molasse) captera l'eau dans toute l'épaisseur de l'aquifère. Un forage « incomplet » (qui ne descend pas jusqu'au fond de l'aquifère) captera uniquement l'eau de la partie supérieure de l'aquifère et la contribution d'eau provenant des alluvions fluvio-glaciaires sus-jacents sera forte.
- de confirmer la déconnexion hydraulique entre le secteur Est lyonnais et le secteur 4 Vallées.



## Synthèse



- La nappe d'accompagnement du Rhône constitue l'exutoire naturel de la nappe de la molasse.
- La zone d'alimentation de la nappe de la molasse est très restreinte (en jaune sur la carte).

En terme de bilan hydraulique :

- les entrées : la pluie efficace via la zone d'alimentation au sud, évaluée à 4 200 milliers de m<sup>3</sup> ;
- les sorties : les prélèvements, évalués à 1 500 milliers de m<sup>3</sup>, et l'exutoire naturel en nappe d'accompagnement du Rhône (remarque : les radiers drainants des parkings de Lyon sont dans un secteur où la molasse est déjà en mélange avec les eaux de la nappe du Rhône ; ils constituent en quelque sorte un « exutoire naturel accéléré ») ;
- les échanges entre molasse et fluvio-glaciaire, non quantifiables en l'état actuel des connaissances. On ne sait donc pas quel sens est privilégié : molasse vers fluvio-glaciaire (sortie) ou fluvio-glaciaire vers molasse (entrée).

Le stock d'eau de la molasse a été estimé (1 à 3 000 000 de milliers de m<sup>3</sup>) mais il n'a aucune signification en terme de gestion quantitative. L'enjeu essentiel est l'équilibre du bilan hydraulique (ne pas consommer plus que ce qui entre).

## Recommandations et propositions

En terme de vulnérabilité et de protection de la ressource :

- Vulnérabilité liée à la zone d'alimentation de l'aquifère de la molasse ( $\approx 14 \text{ km}^2$ ) et aux échanges entre molasse et fluvio-glaciaire.

D'où les propositions d'actions à engager :

- Restreindre l'utilisation de l'aquifère de la molasse car les entrées (pluie efficace  $\approx 4 200$  milliers de m<sup>3</sup>) sont très limitées par rapports aux prélèvements actuels ( $\approx 1 450$  milliers de m<sup>3</sup>, hors radiers drainants).
- Protéger la zone d'alimentation vis-à-vis des pollutions diffuses.
- Exercer un contrôle sur les prélèvements dans l'aquifère des alluvions fluvio-glaciaires afin de limiter les échanges entre fluvio-glaciaire et molasse.
- Limiter l'utilisation de l'aquifère de la molasse aux usages dits « nobles » (eau potable collective), si exploitation il doit y avoir...

En terme d'implication pour le règlement du SAGE, notamment son article 6<sup>1</sup> :

- Sur tout le territoire et pour toute autorisation de prélèvement : essai de pompage couplé fluvio-glaciaire/molasse pour déterminer si les échanges sont effectifs.
- Seule une étude spécifique modélisant l'aquifère de la molasse dans son intégralité dans le secteur Est lyonnais permettra de définir d'un point de vue quantitatif les limites d'autorisation de ces prélèvements.

En terme de suivi qualitatif et quantitatif :

Le réseau actuellement suivi dans le cadre du SAGE comprend 3 points à la molasse (les 3 suivis pour la qualité, et 1 d'entre eux suivi pour la quantité). Il est proposé d'adapter ce réseau pour suivre :

- 2 ouvrages captant la partie supérieure de l'aquifère,
- 2 ouvrages captant tout l'aquifère.

Propositions d'investigations supplémentaires :

- Effort particulier sur la connaissance des flux du bilan hydrologique (échange fluvio-glaciaire/molasse, sortie...), modélisation hydrogéologique et hydrogéochimique.
- Engager des investigations spécifiques pour la connaissance des relations nappe/rivière (ex : isotopes du bore, bilan hydraulique, ...).
- Inclure l'approche géophysique électrique pour identifier les zones les plus productives (molasse sableuse) si de nouvelles investigations pour l'alimentation en eau potable doivent être engagées.

#### 2.1.4) Interventions des participants

**M. Coste** s'interroge sur l'âge de l'eau de la molasse. A. Brenot indique qu'ici la notion d'âge de l'eau est caduque car on a systématiquement des mélanges d'eau. On parle plutôt d'âge apparent, qui est ici au plus de 300 ans. Pour cette raison, la vitesse d'écoulement de l'eau n'est pas calculable.

**M. Primus** rappelle les termes de l'article 5 du règlement du SAGE. Pour les ouvrages existants depuis longtemps et amortis, il sera difficile de faire stopper leur exploitation. Par contre, un problème plus global est soulevé : la DDAF voit arriver des demandes de régularisation de forages à la molasse, creusés dans les années 80 ou 90 sans déclaration. Ils n'ont donc pas d'existence légale, on n'est pas censé les régulariser en vertu du règlement du SAGE, pourtant ils existent et ce sont des ouvrages qui pourraient être utiles pour acquérir des données complémentaires sur le fonctionnement de la nappe... Quelle doctrine adopter ? Question à débattre...

Au-delà, les conclusions de cette étude sont plutôt alarmantes : on ne peut pas découpler les enjeux du fluvio-glaciaire de ceux de la molasse.

**M. Castaing** : une piste à creuser ne serait-elle pas d'examiner la capacité de restitution en eau en fonction des usages des prélèvements (pompe à chaleur par ex) ?

**M. Chappier** : l'idéal étant de restituer dans la même nappe.

**M. Petiot** met l'accent sur les abus de la géothermie, souvent liés à des constructions dont la conception énergétique laisse à désirer.

**M. Primus** : il paraît indispensable d'être tout particulièrement vigilant sur la zone d'alimentation de la molasse, à cheval sur Rhône et Isère (cf. en jaune sur carte en page précédente).

**M. Vernay** confirme. En cas d'ouvrage de géothermie dans cette zone, la restitution doit impérativement se faire dans la même nappe. En outre, on constate que l'exploitation quantitative de la molasse induit des effets qualitatifs : il faut être très vigilant sur la conception des ouvrages.

**Mme Houssin** : le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Rhône Méditerranée classe la nappe de la molasse (ainsi que les alluvions fluvio-glaciaires de l'Est lyonnais) en ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable. Il conviendra donc de zoner

---

<sup>1</sup> Article 6 « Dans les secteurs du périmètre du SAGE où une interactivité hydraulique existe entre les 2 aquifères couloirs fluvio-glaciaires de l'Est lyonnais et nappe de la molasse (aquifère "multicouche"), les déclarations et demandes d'autorisation de IOTA (installation, ouvrage, travaux, activité) s'appuieront sur la doctrine établie par la CLE à l'issue de l'étude détaillée de la nappe de la molasse (prévue dans le cadre de l'action 31 du PAGD). Cette doctrine fixera des critères pour définir quels types de prélèvements en nappe de l'Est lyonnais devront fournir, à travers le dossier d'instruction réglementaire, une étude technique d'incidence directe et/ou indirecte sur la nappe de la molasse du prélèvement en nappe de l'Est lyonnais projeté. L'administration s'appuiera également sur cette doctrine pour qualifier si les incidences induites sur la molasse par le prélèvement projeté sont acceptables ou non, et si le projet doit être adapté »

précisément les secteurs stratégiques dans le cadre du SAGE afin d'y proposer des actions de préservation.

**M. Boucher** : quel devenir pour les articles du règlement du SAGE à l'issue des résultats de cette étude ?

**M. Primus** : la CLE devra délibérer pour transformer le principe de précaution en principe tout court.

**M. Castaing** : il conviendrait d'examiner l'impact des usages potentiels en fonction des secteurs.

**M. Petiot** : il serait intéressant que le SEPAL soit informé des résultats de cette étude, notamment par rapport aux perspectives d'urbanisation de la zone de recharge.

**M. Plazzi** remercie le BRGM pour ce travail très intéressant sur la nappe de la molasse, sur laquelle nous devons continuer à nous pencher avec attention.

## **2.2) PRÉSENTATION DU PILOTAGE DE L'IRRIGATION**

Un projet d'adaptation des prélèvements d'eau d'irrigation aux conditions du sol et du climat de l'année avait été initié en 2006 par le GEDA de l'Ozon (groupement d'études et de développement agricole) sur 14 exploitations céréalières de l'Est lyonnais.

Depuis cette démarche a été reconduite chaque année et étendue.

La CLE avait fait écho de cette démarche en y consacrant une double-page dans la Lettre du SAGE n°4 d'octobre 2007.

2.2.1) Présentation de cette démarche (intervenant : Mickaël Flandin – Chambre agriculture 69 / GEDA Ozon)

### **Objectifs**

- Maîtriser et optimiser un facteur de production prépondérant mais coûteux : l'irrigation.
- Démontrer la faisabilité d'une irrigation raisonnée cohérente avec les objectifs du SAGE (partage de la ressource).

### **Principe**

- Une technique basée sur l'utilisation de sondes tensiométriques, qui permettent de connaître l'état hydrique des sols en temps réel.
  - 6 sondes pour équiper une parcelle : 3 à 30 cm de profondeur, 3 à 60 cm.
- Des règles d'interprétation établies localement, en fonction du type de sol, de la culture et du stade végétatif.

### **Les étapes clés**

- Le déclenchement de l'irrigation en début de campagne: stade 10 feuilles et seuils atteints.
- La gestion des passages suivants et la prise en compte des pluies : attendre que les seuils soient atteints avant de débuter une nouvelle irrigation.
- L'arrêt de l'irrigation en fin de campagne : stade 50% d'humidité (passage à l'étuve) et prise en compte de l'état hydrique du sol.

### **Le réseau de suivi (en place depuis 2006)**

- Un réseau de parcelles équipées, représentatif de la diversité des situations : type de sol, date de semis...
- Un suivi régulier des tensions : stagiaire Chambre d'agri (relevé 2 fois par semaine) + relevés effectués par les agriculteurs (la veille de l'irrigation et le lendemain).
- L'élaboration et la diffusion (par courrier) d'un conseil hebdomadaire, grâce au bulletin « Flash Irrigation » (prévision météo, conseil aux irrigants, points techniques divers).

### **Bilan de la campagne 2009**

- Blé : 11 sites équipés en 2008, 10 en 2009 (0 site en 2006).
- Maïs : 23 sites en 2008, 25 sites en 2009. (14 sites en 2006).
- 19 Flashs envoyés tout au long de la campagne à l'ensemble des irrigants de l'Est lyonnais : 6 pour l'irrigation du blé, 13 pour l'irrigation du maïs.

### **Bilan de 4 années de suivi**

- Une montée en puissance les 3 premières années.
- Un fonctionnement « de croisière » depuis 2008.

- Satisfaction de la part des destinataires du flash irrigation.
- Apport de la méthode pour le déclenchement, la prise en compte des pluies et l'arrêt de l'irrigation en fin de campagne.
- Économie d'eau fonction de la météo :
  - jusqu'à 2 tours d'eau en 2007 et 2008 (sur un total de 4 ou 5).
  - peu d'économie en 2009 (peut-être 1 tour d'eau sur un total de 8 à 10).

RAPPEL : 1 tour d'eau économisé = 350 m<sup>3</sup>/ha (soit pour 3600 ha couvert par le flash une estimation de volume économisé de 1 260 000 m<sup>3</sup>).

L'économie d'eau est difficile à estimer car elle est fonction de la météo. L'économie est plus marquée quand l'été est pluvieux, là où les sondes expriment tout leur potentiel (cas de 2007 et 2008). En 2009, peu de pluies estivales donc peu de marge de manœuvre. L'économie d'eau ne sera visible que sur le démarrage ou l'arrêt de la campagne d'irrigation, pas sur le milieu.

## Coût de l'action

	<b>100 exploitations en blé 150 exploitations en maïs 19 bulletins (6 blé,13 maïs)</b>	<b>Par bulletin</b>
<b>Coût d'ingénierie (suivi technique, conseil, rédaction)</b>	36,5 j par Stagiaire CA 69 à 41,75 € : <b>1 523,9 €</b> 22 j par CA 69 à 480 € : <b>10 560 €</b> <b>Total : 12 084 €</b>	6 bulletins à 100 exploitants 13 bulletins à 150 exploitants soit 2550 bulletins <b>4,70 €</b>
<b>Coût de reproduction et de diffusion</b>	6 bulletins (/100 envois): 378 € 13 bulletins (/150 envois): 1228 €  <b>Total : 1607 €</b>	Affranchissement : 0,54 € Enveloppe : 0,03 € Photocopie : 0,06 € <b>0,63 €</b>
<b>Total</b>	<b>13 691 €</b>	<b>5,33 €</b>

Ne sont pas compris les coûts de renouvellement du matériel (durée de vie d'une sonde : 4 à 5 ans).

### 2.2.2) Interventions des participants

En réponse à une interrogation de **M. Coste**, les sondes sont posées après les semis et enlevées une fois la campagne d'irrigation terminée. La méthode a été initiée sur le maïs et est désormais étendue sur le blé.

**M. Petiot** : certaines formes d'arrosage sont-elles préconisées par rapport à d'autres ? **Mrs Peillet et Flandin** précisent que des méthodes sont plus ou moins efficaces que d'autres, selon la conformation du terrain et la capacité à y installer ou non certains matériels. La méthode proposée ici est adaptée au type de matériel utilisé. Il n'y a pas de conseil spécifique au matériel dans le bulletin Flash irrigation.

**M. Flandin** met en avant les coûts de cette démarche et souligne le besoin de soutien financier pour pouvoir la pérenniser.

**M. Chappier** indique que le Grand Lyon a subventionné l'action au démarrage de la démarche (2005-2006).

**M. Kraak** indique qu'une taxe de 1€/ha a été instaurée sur la part fixe de la redevance SMHAR afin d'abonder cette démarche.

**Mme Houssin** : les actions d'économie d'eau d'irrigation de ce type sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau.

En réponse à une question de **M. Linossier**, il y a une redevance de prélèvement pour l'irrigation comme pour l'eau potable, mais elle est variable selon le lieu de prélèvement et est beaucoup moins élevée que celle de l'eau potable.

En réponse à une question de **M. Chappier**, tous les abonnés irrigants reçoivent le Flash. Au début, il était envoyé uniquement aux adhérents du GEDA. Depuis 2 ans, tous les irrigants maïsiculteurs en sont destinataires (y compris les membres de l'ASA Plaine du Dauphiné en Isère), soit environ 150 exploitants.

**M. Vernay** : possibilité de consulter le Flash irrigation à titre informatif quand on n'est pas exploitant ?

**M. Flandin** indique que cette possibilité est envisagée par la Chambre d'agriculture mais n'est pas encore mise en place.

**M. Kraak** : une démarche de pilotage de l'irrigation de ce type pourrait être extrapolable pour la gestion d'espaces verts communaux.

## 2.3) ACTION 33 : RENFORCER LA CONNAISSANCE DES FORAGES DOMESTIQUES

### 2.3.1) Rappel du contexte

La CLE s'inquiétant du nombre de ces ouvrages domestiques en nappe de l'Est lyonnais demande dans le document SAGE d'essayer d'améliorer leur connaissance.

La DDAF s'est penchée sur le problème dès l'été 2007 en faisant travailler une stagiaire sur le sujet. Ses conclusions : peut-être entre 6 000 et 9 000 ouvrages pour un volume global pompé de l'ordre de 1 000 000 m<sup>3</sup>/an.

D'un point de vue réglementaire, les forages domestiques ne sont soumis qu'à une déclaration en mairie, et à la déclaration au titre du code minier si leur profondeur excède 10m.

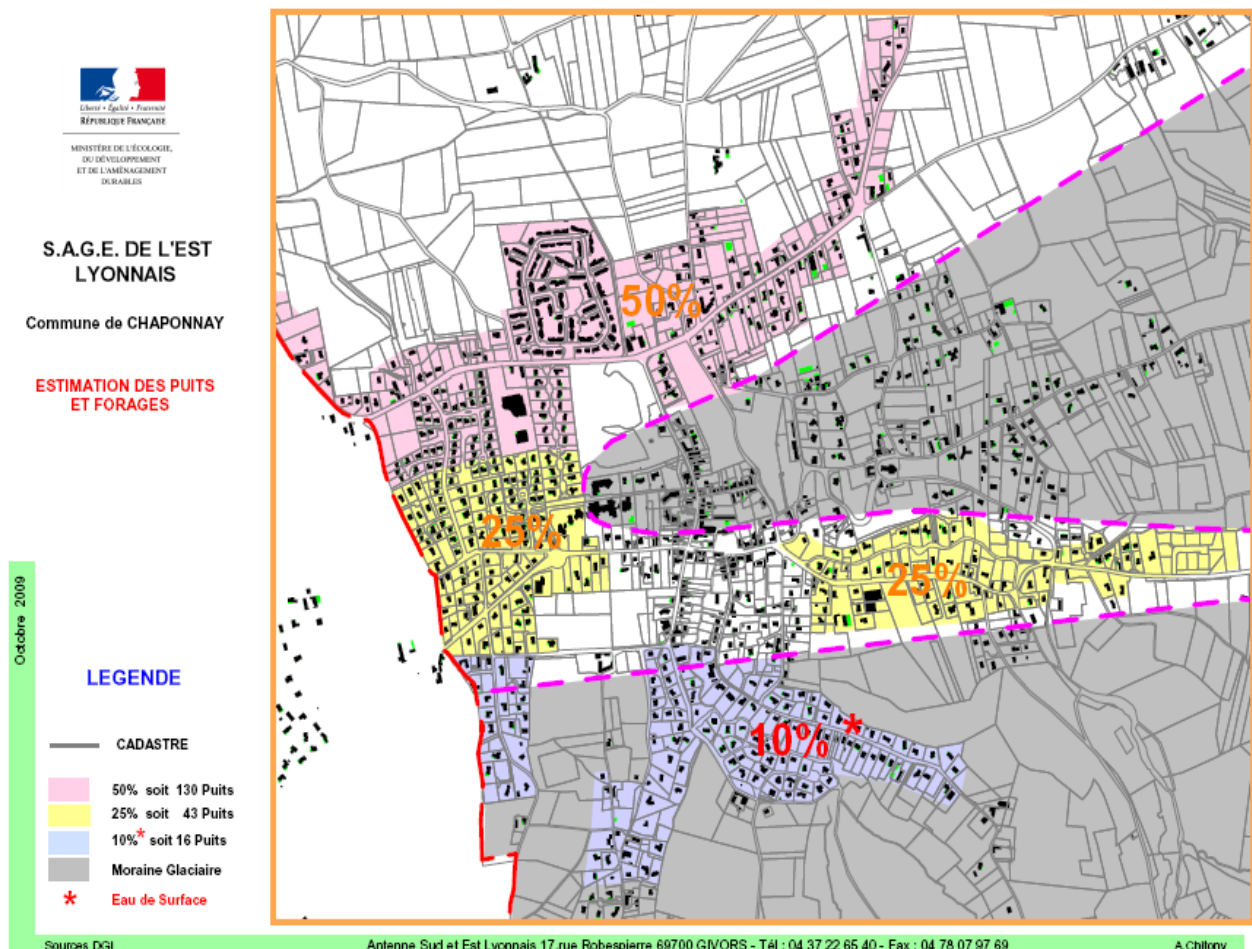
Pour mémoire, **une fiche-information**, à destination des maires, relative aux modalités de déclaration en mairie, a été réalisée par la MISE69 et le SAGE et **transmise aux maires du SAGE en juillet 2009**.

### 2.3.2) Avancement du travail de recensement sur zone-pilote (intervenant : Mikaël Primus – DDAF69)

Un partenariat DDAF/DDE a été mis en place à l'été 2008 pour travailler sur un recensement estimatif à l'échelle d'une zone pilote. La méthodologie a déjà été présentée par Mikaël Primus lors de la commission thématique du 27 mai 2009 (se référer au compte-rendu).

Elle s'appuie sur l'identification d'échantillons représentatifs : il s'agit de secteurs de communes homogènes du point de vue de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'hydrogéologie. Pour chacun de ces secteurs homogènes, on détermine un ratio « nombre d'ouvrages par rapport au nombre de parcelles ». Le ratio est vérifié par recensement de terrain sur la commune pilote. Puis on extrapole aux autres communes en adaptant légèrement le ratio suite à une visite de terrain permettant de tenir compte de spécificités locales non visibles sur la cartographie (les données de terrain ont également été croisées avec des informations fournies par les foreurs).

Ce travail a permis d'obtenir des cartes (pour chaque commune concernée par la nappe de l'Est lyonnais), actuellement en cours de finalisation, destinées à **estimer le nombre d'ouvrages**. Ci-dessous un exemple de ces cartes :



Pour chaque zone-type (en rose, jaune ou bleu) est estimé le % de parcelles dotées d'un ouvrage domestique. L'astérisque correspond à des ouvrages captant plutôt des résurgences sur moraine et non pas l'eau de la nappe de l'Est lyonnais.

Une fois le nombre total d'ouvrages estimé dans chaque couloir de la nappe de l'Est lyonnais, **le volume moyen annuel prélevé** par l'ensemble de ces ouvrages sera calculé en se basant sur les critères suivants :

- Volume moyen annuel « maximisé » par ouvrage estimé à 100 m<sup>3</sup>/an (déterminé à partir d'ouvrages munis d'un compteur ; volontairement sécuritaire, cohérent avec les données observées ailleurs).
- En année sèche, multiplication du volume annuel par 1,5 (d'après des données récoltées par ailleurs et proche du ratio fourni par le SMHAR pour les prélèvements agricoles).

### 2.3.3) Interventions des participants

**M. Coste** : une corrélation est-elle prévue avec les déclarations de forages en mairie ?

**M. Primus** : on n'attend pas de résultat miraculeux des déclarations en mairie, du moins pas dans un 1<sup>er</sup> temps. La corrélation pourra être faite à plus long terme. Ce travail sera sans doute perfectible (on pourrait peut-être envisager de le soumettre à avis critique de la part des élus des communes qui connaissent bien le terrain ?), mais il est aujourd'hui contraint par les délais d'intégration de la part « usages domestiques » dans la démarche de plan de gestion dynamique menée dans le cadre du SAGE.

## **3) Points divers : réflexion sur les actions 2010**

Le Bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) va se pencher en novembre sur le programme d'actions 2010 avant de le faire valider par la CLE en décembre.

Un des chantiers 2010 : la poursuite du travail préalable à la mise en œuvre du **plan de gestion dynamique de la nappe de l'Est lyonnais** (qui consiste à définir et appliquer une politique d'exploitation quantitative de la nappe visant un équilibre entre prélèvements et réalimentation).

Rappel : ce travail passe par un certain nombre d'étapes techniques et de concertation :

- 1) connaissance la plus exhaustive possible du bilan hydraulique de la nappe ;
- 2) simuler par modélisation des scénarios de fonctionnement de la nappe...
- 3) ...afin de définir, en concertation, des règles de gestion de la nappe réalistes et viables.

L'étape 1 est réalisée, Burgeap en a présenté les résultats au fur et à mesure de leur obtention au cours des 2 dernières réunions de la commission thématique.

Nous devons désormais nous pencher sur l'étape 2 : simuler les scénarios proposés par Burgeap en utilisant le logiciel de modélisation hydrogéologique Napely (construit sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon dans le cadre de l'élaboration du SAGE).

Planning prévisionnel (à confirmer par Grand Lyon) : organiser l'intégration de ces scénarios dans le logiciel Napely à partir de cette fin d'année et suivre les résultats en 2010.

Seront intégrées dans les scénarios :

- la contribution des prélèvements domestiques,
- les connaissances complémentaires acquises sur la nappe de la molasse.

Ne pas oublier que la commission thématique est une « boîte à idées » et a un rôle prospectif. Ne pas hésiter à faire des propositions d'actions...

\*\*\*\*\*

### **PROCHAINE RÉUNION**

(Salle du Conseil de la Mairie de SAINT-PRIEST) :

**Mardi 27 avril 2010 à 9h30**

Le site Internet pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE, etc. :

[www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)